

**Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Régulation scientifique de la population des pigeons».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 23 mai 2005, dans le rapport M-268 A))

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de stopper définitivement la distribution d'Ornistéril;
- de mettre sur pied une campagne d'information visant à sensibiliser la population aux nuisances que le nourrissage des pigeons occasionne.